

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 28 janvier 2022

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET et Sébastien GUILLON

Excusée : Mara PHILIP

Procurations : Marie-Odile ROUSSELET à Maryline JAMES

Corinne DRUHET à Daniel DALLERY

Rémy BARGE à Fabrice MONNERY

Karine MARTIN à Jean-Louis GREAU

Secrétaire : Maryline JAMES

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- **Construction d'une micro crèche – Marchés de travaux - Avenant n° 01 au CCAP**

Délibération N°1 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 408.83 € de GROUPAMA, pour l'indemnisation du sinistre relatif au véhicule immatriculé EP-615-HM et un chèque de 1 187.92 € de GROUPAMA pour l'indemnisation du sinistre relatif au véhicule immatriculé 9015 YV 01, émis au nom de la commune de Saint-Vulbas sur le budget du principal.

Délibération N°2 : Convention tripartite de partenariat Sports Boules - Attribution d'une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Ligue Nationale de Sports Boules, la Fédération Française de Sports Boules et la commune de Saint-Vulbas, ainsi que la convention financière pour l'exercice 2022 et décide d'accorder une subvention de 25 000,00 euros. Cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération N°3 : Achat d'un tracteur

Retirée de l'ordre du jour, reportée à une date ultérieure

Délibération N°4 : Contrat de location longue durée et contrat de régie publicitaire pour un Kangoo

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de location longue durée avec l'entreprise France COLLECTIVITES INVEST pour une durée de 4 années pour un véhicule type Kangoo Tole ZE, ainsi qu'un contrat de régie publicitaire avec l'entreprise INFOCOM-France.

Délibération N°5 : Contrat de location longue durée et contrat de régie publicitaire pour un minibus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de location longue durée avec l'entreprise France COLLECTIVITES INVEST pour une durée de 4 années pour un véhicule type trafic 9 places, ainsi qu'un contrat de régie publicitaire avec l'entreprise INFOCOM-France.

Délibération N°6 : Report concert Natasha St Pier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter l'évènement sur 2023 et de résilier le contrat de cession avec SARL ENERGIC Animations.

Délibération N°7 : Comité National d'Action Sociale - Modification des droits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications comme suit :

- Pour les retraités, suppression des droits au-delà de 1 an de retraite,
- Pour les contrats, ouverture des droits à partir de 6 mois et à condition d'effectuer au minimum 17h30 par semaine,
- Pour les agents en disponibilité au 1^{er} janvier de l'année N, en cas de retour anticipé au cours de l'année, il n'y aura pas d'adhésion.

Délibération N°8 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note des décisions suivantes :

— REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette	Dépense HT	Sans impact financier
8	01-2022	GERENTET - Poêle à granules - 296 rue Sétives		3 223,00 €	
8	02-2022	AMBIS - Station graphique Services techniques		1 852,40 €	
8	03-2022	AMS - contrat vitrerie CLSH/MAIRIE Contrat entretien Eglise		coût annuel : CLSH : 1 800,00 € Mairie : 1 900,00 € Eglise : 200,00 €	
8	04-2022	CII Telecom - contrat téléalerte		872,50 € / an	
8	05-2022	GERENTET - Poêle à granules - 160 rue Sétives		2 408,00 €	
8	06-2022	CAP ARCHITECTURE – Etudes préliminaires 4 logements + kinésithérapie		6 200,00 €	

Délibération N°9 : Construction d'une micro crèche – Marchés de travaux - Lot 8 Sols souples PVC Résiliation de marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à résilier le marché avec l'entreprise MSB Revêtement et à le signer avec l'entreprise T.M.L. pour un montant de 2 601,53 € HT.

Délibération N°10 : Extension et réaménagement des vestiaires du stade - Marché de travaux – Avenant 1 lot 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°11 : Construction d'une micro crèche – Marchés de travaux - Avenant n° 01 au CCAP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Pour information :

Travaux :

- **Les travaux de construction d'une micro crèche débuteront le 15 février 2022.**
- **Les travaux pour la réalisation d'un édicule sanitaire à proximité de l'Espace Marie-Louise débuteront en mars 2022.**
- **Le permis d'aménager lu lotissement ex Challessin a été déposé en date du 20 janvier 2022. Il s'agit de 4 lots maisons individuelles et 1 lot pour 2 bâtiments collectifs.**

Le tour de l'Ain cycliste aura lieu les 9, 10 et 11 août 2022, avec un passage sur la commune le 10 août.

Les 1^{er} et 2 octobre 2022 : Manifestation cycliste avec les « anciennes gloires » dont Bernard Hinault et Bernard Thévenet

La séance est levée à 22h00.

La prochaine séance est fixée au vendredi 4 mars 2022 à 20h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 31 janvier 2022



Marcel JACQUIN